



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

SOUS LE SOLEIL DE MACRONIE

La rentrée macronienne aura été placée sous le signe de l'autosatisfaction. Sonnez hautbois, résonnez musettes : envolée la crise sanitaire, place au retour de la croissance et aux bilans glorieux sur tous les plans. Quand les uns se félicitent d'avoir été le gouvernement du pouvoir d'achat, les autres s'enflamment en décrétant qu'il y a de « la magie » à travailler dans nos usines.

Et peu importe que les premiers soient contredits par l'étude de France stratégie (commandée par le gouvernement) qui, avec la meilleure volonté du monde, n'est pas parvenue à établir un lien entre suppression de l'ISF et investissements ou création d'emploi. Peu importe que l'espérance de vie des ouvriers de nos lignes de production soit de 6,5

ans inférieure à celle des cadres. Peu importe, la magie est là, car en Macronie il fait toujours soleil. A tel point que les plus modestes n'auront même pas froid cet hiver. Les prix augmentent certes, mais après 57% d'augmentation du prix du gaz depuis janvier 2021, cette hausse sera généreusement bloquée...jusqu'au printemps prochain. Car jusqu'aux échéances électorales de mai, il faut éviter les vagues à tout prix. Mais si possible à tout petit prix !

Voilà pourquoi le gouvernement tente de contourner la colère provoquée par l'augmentation des prix du carburant en versant un chèque de 100 euros à toutes les personnes percevant moins de 2000 euros de revenus. Un pansement sur une jambe de bois, une fois de plus. Voilà pourquoi aussi la majorité a donné

les pleins pouvoirs à l'exécutif en matière sanitaire jusqu'à la fin du mois de juillet prochain, enjambant ainsi les élections présidentielle et législatives.

C'est dans ce contexte que, fidèles à notre volonté d'être des députés utiles, nous n'avons cessé de faire entrer la réalité dans l'hémicycle. Nous avons porté votre voix, dénoncé un énième budget au service des plus riches et vide de toute volonté réelle d'accomplir une transition économique et écologique, combattu le projet de loi vigilance sanitaire qui banalise les régimes d'exception et met sur la touche les représentants du peuple.

André Chassaing,

Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine

BUDGET 2022 : LES INÉGALITÉS S'ACCROISSENT, LE GOUVERNEMENT DES RICHES PERSISTE

L'examen du dernier projet de loi de finances de cette législature est la dernière étape d'une politique économique qui, durant cinq ans, aura favorisé les nantis et les entreprises, détérioré le pouvoir d'achat des ménages populaires, laissé sombrer dans la pauvreté des centaines de milliers de nos concitoyens et négligé la bifurcation écologique.

Le gouvernement semble n'avoir que faire de l'accroissement des inégalités provoqué par sa politique, ni de l'augmentation dramatique de la pauvreté. La crise sanitaire aurait fait 1 million de pauvres supplémentaires. Les départements affirment que leurs dépenses de RSA ont augmenté de 9,5 % en 2020 !

À l'autre bout de la chaîne, au contraire, une petite élite peut s'estimer très satisfaite de cette politique : la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune et de l'exit tax, la création de la flat tax, représentent au moins 4 milliards d'euros de cadeaux annuels. Comme le rappelait un article de l'Insee publié en septembre, ces réformes ont encore largement enrichi les 5 % les plus riches de la population, grâce à la baisse de la fiscalité mais aussi et surtout à la forte augmentation des dividendes.

Sans surprise, ces politiques n'ont eu aucun effet sur l'investissement. L'étude élaborée par France Stratégie à la demande du gouvernement conclue à l'impossibilité d'établir un lien entre les réformes de la fiscalité du capital et un

accroissement des investissements ou des créations d'emplois. Le ruisellement relève bien de la fable.

En réalité, la baisse des recettes fiscales telle qu'elle est pratiquée depuis le début du mandat, associée à un classique chantage à la dette publique, constitue le meilleur moyen de justifier la réduction des dépenses sociales. La réforme de l'assurance chômage, celle, avortée, des retraites, guidées par l'unique objectif de faire des économies aux dépens d'un système prétendument déficitaire, en sont les exemples les plus probants.

Malgré ces largesses à leur égard, les plus riches continuent inlassablement de se dérober à l'impôt :

« Alors que les inégalités ne cessent de croître, le moment est venu d'entamer une transition à la fois écologique et solidaire. »

après les Panama papers, les Pandora papers sont à nouveau venu braquer les projecteurs sur cet argent soustrait aux caisses de l'État. Devant l'Assemblée, le ministre délégué, Olivier Dussopt, a réagi vigoureusement, promettant des vérifications.

Or, le même jour, la France a donné son accord pour que les Seychelles



©Andrea Piacquadio - pexels

soient retirées de la liste des paradis fiscaux !

Les solutions sont pourtant simples : plus de moyens pour les contrôles, plus de contrôleurs, l'imposition à la source des sociétés sur la base de la part de leur chiffre d'affaires réalisé en France, la création de la notion d'établissement stable pour les entreprises du numérique.

Les sommes soustraites à l'impôt sont essentielles si l'on considère les défis sociaux et environnementaux auxquels, plus que jamais, nous devons faire face.

Le dernier rapport du GIEC laisse peu de place au doute : nous sommes à la croisée des chemins. Alors que, par ailleurs, les inégalités

ménages, donc leurs factures ; il faudrait par ailleurs investir 5 milliards par an dans le secteur ferroviaire. Que ce soit par leur ampleur ou par leur ciblage, ni le plan de relance, ni les nouveaux crédits prévus cette année ne répondent à ces enjeux.

Cinq ans après le vote du premier budget du quinquennat, ce dernier PLF s'inscrit parfaitement dans les standards du macronisme. En 2022, la baisse des impôts se poursuivra : 5 milliards pour les plus riches, avec le dégrèvement de la taxe d'habitation et la baisse à 25 % de l'impôt sur les sociétés pour les plus grandes entreprises. Les enjeux sociaux, marqués par la hausse des inégalités et de la pauvreté, et les enjeux écologiques, qui appellent des investissements en faveur de la transition écologique, sont une fois de plus laissés de côté.

Comme à son habitude, le groupe communiste a été force de proposition en défendant une autre société : une société dans laquelle chacun participe et paie sa juste part d'impôt, avec une progressivité réaffirmée, une imposition du capital et des moyens pour lutter contre la fraude fiscale ; une société beaucoup plus solidaire, qui s'attaque à la question du pouvoir d'achat des classes populaires et des jeunes ; une société, enfin, ayant intégré les enjeux environnementaux et se donnant les moyens de réussir la transition écologique et solidaire. ♦

▶▶▶ Cet article est tiré de l'intervention d'Alain Bruneel du 11 octobre 2021 lors de la discussion générale du PLF 2022. Vous pouvez la retrouver [sur notre site, rubrique interventions.](#)

NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS

BUDGÉTAIRES POUR 2022

SÉCURISER LES MÉNAGES LES PLUS MODESTES ET LES COLLECTIVITÉS

- Réduire le taux de TVA sur l'électricité et le gaz à 5,5 %.
- Augmenter le Smic pour le faire passer à 1 800 € brut.
- Revaloriser le point d'indice des fonctionnaires.
- Revaloriser les pensions et éradiquer celles inférieures au seuil de pauvreté.
- Revaloriser APL, allocations familiales, RSA
- Renforcer la progressivité de l'impôt grâce à un barème à 11 tranches.
- Augmenter la dotation globale de fonctionnement des collectivités.
- Créer une dotation destinée aux communes faisant face à une charge scolaire particulièrement élevée.

FAIRE CONTRIBUER LES MÉNAGES ET ENTREPRISES LES PLUS RICHES

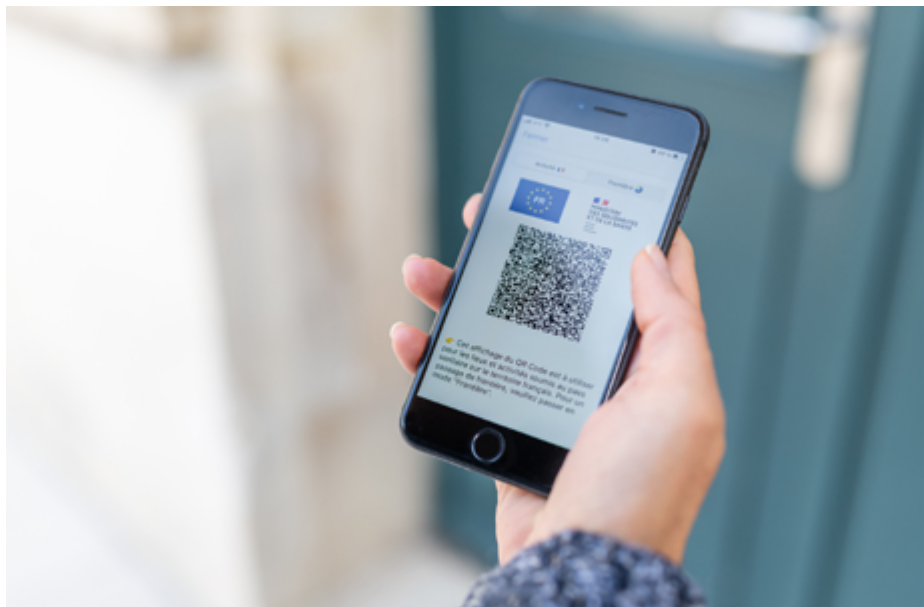
- Rétablir l'ISF et supprimer la flat tax.
- Renforcer la contribution exceptionnelle des hauts revenus et l'ISF.
- Réinstaurer un plafond au crédit d'impôt recherche et conditionner son versement au maintien des emplois dans l'entreprise.
- Consolider la taxe sur les transactions financières (TTF) en augmentant son taux (0,3 à 0,5 %) et en élargissant son assiette aux opérations intra-journalières.
- Taxer les multinationales sur la part des bénéfices réellement réalisés en France.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Réorienter les recettes issues de la TICFE à la rénovation thermique des logements.
- Rétablir la TVA à 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique réalisés dans les logements sociaux existants.
- Appliquer aux transports publics (sauf aérien) un taux de TVA à 5,5 %.
- Supprimer l'exonération de taxe intérieure de consommation sur les « vols intérieurs ».
- Supprimer le remboursement partiel de la TICPE sur le diesel en faveur des poids lourds de 7,5 t et plus
- Renforcer la prime à la conversion et le bonus écologique en appliquant une TVA à 5,5% aux ventes et de locations des véhicules neufs les moins polluants.
- Abaisser la TVA sur la collecte, le tri et le traitement des déchets et les services de distribution d'eau et d'assainissement.
- Étendre la taxe annuelle sur les surfaces de stationnement annexées aux entrepôts de stockage et hangars non ouverts au public.

QUAND LA POLITIQUE SÉCURITAIRE REMPLACE LA PRÉVENTION SANITAIRE

Pour la onzième fois depuis la crise sanitaire déclenchée par l'épidémie de Covid-19, la représentation a été convoquée au sujet de la gestion de celle-ci. Mais loin d'être consultés pour participer à l'élaboration de solutions, les représentants du peuple ne sont sollicités que pour avaliser des décisions prises ailleurs et pour signer des chèques en blancs à un gouvernement qui considère plus la démocratie comme un problème que comme une solution.



Depuis le début de cette crise sérieuse nous assistons à une accumulation de textes, pris en urgence, allant souvent bien au-delà de la simple gestion de l'épidémie. Avec ces textes, Macron et son gouvernement ont considérablement déséquilibré les institutions de la V^e République, en renforçant le pouvoir exécutif, permettant ainsi une limitation sans précédent de l'exercice des droits et libertés fondamentaux, comme la liberté de mouvement, la liberté de manifester ou le droit à un procès équitable.

APPROCHE SÉCURITAIRE ET DISCIPLINAIRE

Les décisions prises l'ont été d'en haut, le plus souvent dans le secret du Conseil de défense sanitaire et le gouvernement n'est venu devant la représentation nationale que parce qu'il y était contraint, forcé !

Il existe peut-être une corrélation entre l'explosion des membres des cabinets ministériels – en augmentation de 76 % – et la volonté d'affaiblir, d'affadir, de minimiser le rôle

du Parlement : peut-être s'agit-il du règne de la technocratie.

Cette énième demande de prorogation d'un dispositif d'exception atteste d'une approche trop sécuritaire de la gestion de la crise, d'une politique disciplinaire au nom, voire en lieu et place, de la prévention sanitaire. Pourtant, comme le soulignait le Conseil scientifique dans son avis récent, « la situation sanitaire en Europe s'est considérablement améliorée grâce à la vaccination ».

Dans ce contexte d'accalmie, pourquoi prévoir de légiférer par ordonnance ? La meilleure façon de nous protéger consiste à nous appuyer sur le terrain, sur les maires, sur les départements, sur les acteurs de proximité, pour « aller vers » et mobiliser les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Ce qu'il faut, c'est réveiller, soutenir et réarmer la médecine scolaire, en vue de privilégier la démocratie sanitaire.

Le calendrier électoral – élections présidentielle et législatives, clôture

de la session parlementaire à la fin du mois de février 2022 – n'est pas un argument recevable pour refuser de consulter le Parlement. Car constitutionnellement rien ne s'oppose à ce que le Parlement soit réuni, y compris en session extraordinaire, à chaque fois que cela sera nécessaire. Dans son avis du 5 octobre 2021, le Conseil scientifique alertait sur le risque d'une banalisation du passe sanitaire et des mesures qui lui sont associées. Installer notre pays dans un régime de croisière d'état d'urgence sanitaire permanent n'est pas le bon combat, en matière de santé, pour les mois à venir. Notre groupe, déterminé à préserver l'équilibre entre l'objectif sanitaire et la garantie de l'État de droit, déterminé à se battre pour que soit réarmé notre système de soins, déterminé à considérer que rien n'est plus important que la démocratie, a voté contre ce projet de loi. ♦

►►► Pour lire la version intégrale de l'intervention prononcée par Sébastien Jumel de laquelle ce texte est tiré vous pouvez consulter la [rubrique interventions du site des députés communistes](#) à la date du 20 octobre 2021.

Réforme de l'assurance chômage, un accélérateur de précarité

Quels seront les effets concrets de la réforme de l'assurance chômage ?

Cette réforme va entraîner des conséquences délétères : le durcissement de l'accès à l'allocation chômage impactera négativement 710 000 personnes en année pleine. La modification du calcul du salaire journalier de référence pénalisera 1,15 million de personnes la première année avec des allocations qui baisseraient de 17% en moyenne. Mais pour les 400 000 demandeurs d'emploi les plus impactés, l'allocation mensuelle nette moyenne passerait de 890 à 535 euros, soit une baisse de près de 40 %. Ces chiffres ce ne sont pas les nôtres, mais ceux des études d'impact réalisées par l'Unédic. Pourtant, ce gouvernement fait fi des effets dramatiques de cette réforme, trop attaché à seriner la rance ritournelle « de faibles droits au chômage incitent les demandeurs d'emplois à retrouver un travail ».

Cette réforme arrive après des années de propagande néolibérale s'acharnant à dépeindre les chômeurs comme les responsables de tous les maux de notre société. Le régime d'assurance chômage créé en décembre 1958 est pourtant un droit ! Un droit assurant une continuité de salaire via des cotisations. Il est donc juste que les travailleurs ayant perdu leur emploi y aient accès. Mais des années à nous assener que « le droit au chômage n'incite pas à la reprise d'emplois » ont bien réussi à persuader quelques uns du contraire.



« APRÈS AVOIR TENTÉ DE FAIRE CROIRE QUE SA RÉFORME POUSSERAIT À L'EMPLOI STABLE, LE GOUVERNEMENT EST OBLIGÉ D'ASSUMER QU'IL CHERCHE À FAIRE TRAVAILLER LES PRÉCAIRES À TOUT PRIX. »

Les chômeurs ne sont pas des assistés. Pour rappel, en 2019 seulement 40 % des inscrits à Pôle Emploi sont indemnisés et 50% des chômeurs indemnisés touchent une allocation de moins de 1500€ net par mois. A travers cette réforme, le gouvernement fait la guerre aux chômeurs et pas au chômage. Après avoir tenté de faire croire que sa réforme pousserait à l'emploi stable, il est obligé d'assumer qu'il cherche à faire travailler les précaires à tout prix !

Quelles mobilisations ont eu lieu pour s'opposer à la réforme ?

Lors des occupations de théâtres en mars dernier, le retrait de la réforme de l'assurance chômage figurait au cœur des premières revendications. A l'Assemblée nationale, au-delà des multiples interpellations aux ministres (questions écrites, questions au gouvernement), nous avons déposé une proposition de loi pour des mesures d'urgence en faveur des intermittents de l'emploi, examinée lors de notre niche parlementaire en juin 2021. Totalement abandonnés pendant la crise du Covid19, n'ayant reçu aucun chômage partiel, ils ont sombré dans la précarité et vont être extrêmement impactés par la réforme de l'assurance chômage qui leur enlève toute protection pendant les périodes non travaillées, pourtant intrinsèques à leurs métiers. Enfin, nous avons mis en place un comité de suivi de la réforme avec des parlementaires, des syndicats et des représentants des secteurs les plus touchés par la réforme de l'assurance chômage. Le gouvernement est passé en force en choisissant de mettre en place au 1^{er} octobre sa réforme alors que l'ensemble des syndicats s'y sont opposés et que le Conseil d'Etat n'avait pas encore rendu son avis sur le fond.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La réforme de l'assurance chômage est entrée en vigueur dans son intégralité le 1^{er} octobre. Le gouvernement a tant assumé son mépris des contre-pouvoirs qu'il a décidé de totalement faire fi de la décision du Conseil d'Etat qui s'est exprimé deux fois contre la réforme. Mais on ne va pas lâcher, il reste des leviers. Les syndicats ont à nouveau saisi le Conseil d'Etat, sa décision pourrait permettre de suspendre la réforme pour un temps. De plus, bien que centrale, la question du chômage est trop peu présente dans les luttes. Les forces militantes sociale, politique, culturelle peuvent pourtant oeuvrer à une remobilisation sur ce thème, c'est nécessaire. ♦

PLAINE EN DIFFAMATION DU MAROC CONTRE DES JOURNALISTES



Après les révélations de la presse au sujet de l'utilisation du logiciel espion Pegasus, ce sont des plaintes en diffamation qui ont été déposées par le Roi du Maroc contre plusieurs médias français dont L'Humanité. Depuis la Révolution Française, 6 des 7 plaintes déposées par un État étranger contre des médias français pour les faire taire l'ont été par le royaume du Maroc ! « Pourquoi vous êtes resté muet face aux attaques de Pegasus, puis muet face aux attaques du Maroc contre nos médias ? » a interrogé Jean-Paul Lecoq lors des questions au gouvernement, soulignant que ce silence encourage les Etats mis en cause dans la poursuite de la violation du droit international.

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET IRRESPONSABILITÉ PÉNALE

Débatu le 21 septembre, le texte du gouvernement comportait deux volets, un sur l'irresponsabilité pénale et l'autre sur la sécurité intérieure. Fallait-il procéder à une telle modification du régime d'irresponsabilité défini par l'article 122-1 du code pénal ? Non, car la justice pénale ne peut se construire sur l'émotion. Cette modification était jugée inopportune par un rapport parlementaire de février 2021, nous nous y sommes également opposés. Concernant les mesures relatives à la sécurité intérieure, nous avons appelé à cesser d'empiler des lois de circonstance sur la sécurité et à d'abord faire le point sur l'application et l'efficacité des précédentes lois adoptées par la majorité par le biais d'une évaluation.

TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES

Les plateformes constituent un moyen pour des entreprises – souvent financiarisées – de se dédouaner de presque toute responsabilité, de contourner les règles et notamment les obligations liées à la protection sociale, tout en demeurant prescriptrices de travail. Elles espèrent ainsi dégager des marges de profit en pariant sur le dumping social.



La proposition du gouvernement s'inscrivait dans une optique de normalisation de ce modèle. Nous nous sommes refusés à acter cette dégradation et encourager ce système low-cost, qui fabrique des travailleurs pauvres courant après la course.

DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'ÉCOLE



Une consultation menée par le ministère a conclu au refus catégorique des directrices et des directeurs d'école d'exercer une autorité hiérarchique sur les enseignants. Avant même la consultation, leur position était connue dans le monde de l'éducation. Par l'article 1er, qui constituait le cœur de son texte, le gouvernement et sa majorité ont pourtant donné au directeur d'école une autorité fonctionnelle sur les professeurs des écoles. En outre, à aucun

moment le texte ne mentionnait rôle du conseil des maîtres, pourtant central au sein des écoles françaises. Le fonctionnement démocratique du conseil des maîtres fait la particularité de la direction d'école dans notre pays. Nous savons combien les personnels pédagogiques de l'éducation nationale sont attachés à cette instance qui favorise le partage du pouvoir sur les questions pédagogiques. L'école française ne reconnaît pas les « petits chefs » a rappelé Elsa Faucillon. L'autorité et la crédibilité du directeur d'école viennent précisément du fait qu'il est un pair parmi les pairs. Nous nous sommes opposés à ce texte.

INÉGALITÉS



Mardi 5 octobre dernier, des dizaines de milliers de nos concitoyens étaient dans la rue pour réclamer un autre partage des richesses. Alors que les 500 plus grandes fortunes françaises ont gagné 300 milliards en un an, la France du travail, la France qui manque, elle, constate qu'à part les salaires et les pensions de retraite, tout augmente : gaz, électricité, essence, assurances. Ironie du sort, le même jour l'Union européenne, en accord avec le ministre Bruno Le Maire, retirait les Seychelles de sa liste des paradis fiscaux, et tout cela, en plein scandale des Pandora papers ! « Quand allez-vous cesser la chasse aux pauvres pour faire en sorte de mettre derrière les barreaux les vrais criminels, ceux qui pratiquent l'évasion fiscale ? » s'est insurgé Alain Bruneel lors de la séance de question au gouvernement face à cette situation inacceptable.

SOUTIEN AUX AESH !

Le 19 octobre, les accompagnants d'élèves en situation de handicap, les AESH, étaient mobilisés dans tout le pays pour réclamer que leur métier soit reconnu. Temps partiels imposés, salaires qui flottent entre 700 et 800 euros, bien au-dessous du seuil de pauvreté, précarité rendent leurs conditions de travail inacceptables. Sans compter l'obligation de se démultiplier faute d'effectifs suffisants, encore augmentée par les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), ces pôles de gestion de la pénurie. Tout cela débouche sur une ambition rabotée pour des enfants qui, comme les autres, ont droit à toute l'école. Pierre Dharréville a relayé auprès du ministre Jean-Michel Blanquer la colère digne et les revendications de ces personnes dont le rôle est indispensable pour aller vers une école inclusive. Dans le cadre de l'examen du budget, nous avons par ailleurs défendu par la voix de Sébastien Jumel des amendements visant à sortir les AESH de la précarité.



RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

Lors des questions au gouvernement, Karine Lebon a interpellé le ministre Jean-Michel Blanquer sur l'affectation des titulaires du premier degré à la Réunion et dans certaines autres académies. Pour la première fois cette année, de nombreux lauréats du concours du premier degré, inscrits sur la liste complémentaire, ont été écartés au profit d'un recrutement de contractuels. Ces contractuels, recrutés au niveau licence, bénéficieront d'une formation de dix jours pendant les vacances d'octobre avant d'être chargés d'une classe d'élèves... Un choix inexplicable et préjudiciable tant pour les enseignants que les élèves.

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

A deux reprises, par les voix de Sébastien Jumel et André Chasaigne, nous avons alerté le gouvernement sur l'aggravation de la pénurie de médecins et les difficultés croissantes de nombres de nos concitoyens pour accéder à des soins adéquates, notamment dans les territoires où des services d'urgences sont fermés. Le 2 décembre, lors de notre niche parlementaire, nous défendrons des solutions concrètes pour remédier à cette situation.

CRISE DES SOUS-MARINS AUSTRALIENS

La décision unilatérale de l'administration américaine prise en septembre de vendre à l'Australie

des sous-marins à propulsion nucléaire menace la paix dans la zone indo-pacifique. Cette décision est extrêmement dangereuse car pour la première fois une puissance nucléaire, les États-Unis, transfère la technologie de l'uranium enrichi à un autre État, créant ainsi un précédent. Par la voix de Fabien Roussel, nous avons réclamé que la France retrouve son indépendance pour porter la voix de la paix et faire respecter le droit international. Nous avons également appelé le Président de la République à se retirer du commandement militaire de l'OTAN que nous avons réintégré en 2009.

RELATIONS ENTRE L'ALGÉRIE ET LA FRANCE

Toutes générations confondues, dans sa diversité politique, régionale et linguistique, le peuple algérien mène depuis deux ans un grand mouvement de révolte pacifique, le Hirak. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les revendications portées par le Hirak, seul le peuple algérien est maître de son destin. Mais nous devons condamner clairement la répression de ce mouvement et exprimer tout aussi clairement notre appui aux forces démocratiques.



Alors que le gouvernement algérien a rappelé son ambassadeur et interdit le survol du territoire algérien aux avions militaires français, en réaction aux propos tenus par le Président de la République et à la politique de restriction des visas menée par la France, Marie-George Buffet a interrogé le ministre Le Drian sur l'attitude de la diplomatie française envers l'Algérie dans les semaines à venir.

#AGENDA

À VENIR

02.12.2021 NICHE PARLEMENTAIRE !

Pour la dernière fois du mandat, le groupe communiste aura la main sur l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dans le cadre d'une niche parlementaire, le 2 décembre prochain.

Nous avons souhaité mettre en débat des sujets qui sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. La journée débutera par l'examen d'une proposition de loi pour l'accès à la santé et la lutte contre les déserts médicaux. Nous défendrons des mesures concrètes pour permettre, au plus vite, de remédier aux difficultés d'accès aux soins rencontrées par des milliers d'entre nous.

Nous avons aussi choisi d'inscrire à l'ordre du jour une proposition de loi qui, si elle était adoptée, permettrait enfin de déconjugaliser l'allocation adultes handicapés dont le versement aux bénéficiaires reste aujourd'hui conditionné aux revenus du conjoint. Il s'agit d'une mesure d'humanité et de justice que nous défendons ardemment depuis 2018.

Cette journée sera également l'occasion d'ouvrir d'autres débats sur l'inéligibilité des personnes condamnées pour incitation à la haine raciale, sur les inégalités scolaires et le manque de transparence du dispositif Parcoursup, sur le financement de la transition écologique, sur les problématiques de gestion de l'eau et de l'assainissement par les communes...

NOV 2021 PROJET DE LOI 4D

Le projet de loi « 4 D » pour différenciation, décentralisation, déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale sera en examen en commission à partir de la mi-novembre. Ce texte hétéroclite que nous suivons avec attention vise à adapter l'action publique locale aux spécificités des territoires et prévoit de nouveaux transferts de compétences aux collectivités.

LES DÉPUTÉ.E.S PARTENAIRES DE NOTRE GROUPE



Moétaï
BROTHERSON
député de Polynésie



Manuëla
KÉCLARD-MONDÉSIR
députée de Martinique



Karine
LEBON
députée de la Réunion



Jean-Philippe
NILOR
député de Martinique



Fabien
ROUSSEL
député du Nord



Hubert
WULFRANC
député de Seine-Maritime



Jean-Paul
LECOQ
député de Seine-Maritime



Stéphane
PEU
député de Seine-Saint-Denis



Elsa
FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien
JUMEL
député de Seine-Maritime



Pierre
DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Jean-Paul
DUFREGNE
député de l'Alier



Alain
BRUNEEL
député du Nord



Marie-George
BUFFET
députée de Seine-Saint-Denis



André
CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81